

UNE ANNÉE 2021 REMPLEIE DE PROJETS...

Je profite de ce premier journal municipal de la nouvelle année, pour vous souhaiter à toutes et à tous, des vœux de santé et d'espoir. Les difficultés que nous avons connues en 2020 et qui se poursuivent en 2021 avec la pandémie de la COVID 19 doivent, encore plus, nous inciter à poursuivre l'information régulière que nous voulons vous faire partager, notamment à travers avec ce bulletin. Nous regrettons tous de n'avoir pas pu organiser la traditionnelle réunion de présentation des vœux, car elle permet de vous apporter des informations mais aussi de se rencontrer et d'échanger.

Après 6 mois de responsabilité municipale, nous avons déjà réalisé des travaux et pris des décisions dans le prolongement de nos engagements de mandat, en particulier :

- L'embauche de Cédric Bujon vient à point nommé pour permettre la réalisation de travaux difficilement réalisables par un seul agent.
- Nous avons notamment effectué la remise à niveau des différents logements au travers de travaux indispensables d'entretien.
- L'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une remorque donne une

souplesse et une meilleure efficacité dans de nombreuses situations.

- Nous sommes intervenus pour aménager ou améliorer des écoulements d'eaux pluviales à Puy Girard, L'espinasse, La Gourgeauderie et au Champ de la Croix.
- L'agencement de sanitaires dans l'atelier municipal va trouver son terme fin février.
- La sécurité routière a été améliorée au carrefour de La Combe grâce aux travaux réalisés par le Département. Une nouvelle mise en peinture est cependant encore nécessaire.
- L'achat du terrain entre la fontaine et la stèle du monument aux morts.
- La mise en place du CCAS qui sera force de proposition et d'actions pour les personnes les plus fragiles.

Très prochainement, des travaux débiteront pour réparer l'éclairage public du centre-bourg. Par ailleurs, des démarches sont menées avec Eaux de Vienne, en charge de l'assainissement, pour desservir le village de La Garde et remettre à niveau les installations de La Touche et de La Trafigère, qui dysfonctionnent depuis trop longtemps.



Le 22 janvier dernier, nous avons accueilli à Genouillé, Benoît Byrski, nouvellement nommé Sous-préfet de Montmorillon, pour lui présenter la commune et les actions que nous souhaitons développer. Un moment important et fort qui a permis de recueillir une véritable adhésion du représentant de l'Etat et d'obtenir un engagement à soutenir financièrement les actions communales, notamment la revitalisation du centre-bourg. Un homme disponible et à l'écoute, très attaché à être au plus près des élus locaux.

L'année qui s'ouvre verra la réalisation concrète de l'aménagement en logement locatif de l'ancienne cantine en T4, et la construction de 3 garages qui seront affectés ainsi aux 3 logements des anciennes écoles. Nous mettons tout en œuvre pour créer un espace cinéraire avec columbarium, puits de dispersion et cavurnes. Là était l'un de nos engagements.

Mais, les réflexions engagées les plus marquantes concernent la revitalisation du centre-bourg, avec en perspective la réalisation d'un sentier Terra Aventura en lien avec l'Office de tourisme du

environs. Une approche de dynamisation commerciale et de valorisation paysagère sera aussi abordée et un appel à vos idées sera réalisé dans les mois qui viennent. Nous y reviendrons dans notre prochain journal.

Je vous souhaite à nouveau, au nom du conseil municipal et en mon nom, en cette période si particulière, une très belle année avec l'espoir de pouvoir retrouver des moments de rencontre et de convivialité avec les sourires et la gaité qui doivent nous accompagner...

Votre maire,
Jean-Guy Valette

DES MODIFICATIONS DANS LA REDEVANCE DU SIMER

Le SIMER a décidé de modifier la redevance actuelle d'enlèvement des ordures ménagères, en la remplaçant par une redevance incitative, à compter du 1^{er} janvier 2022.

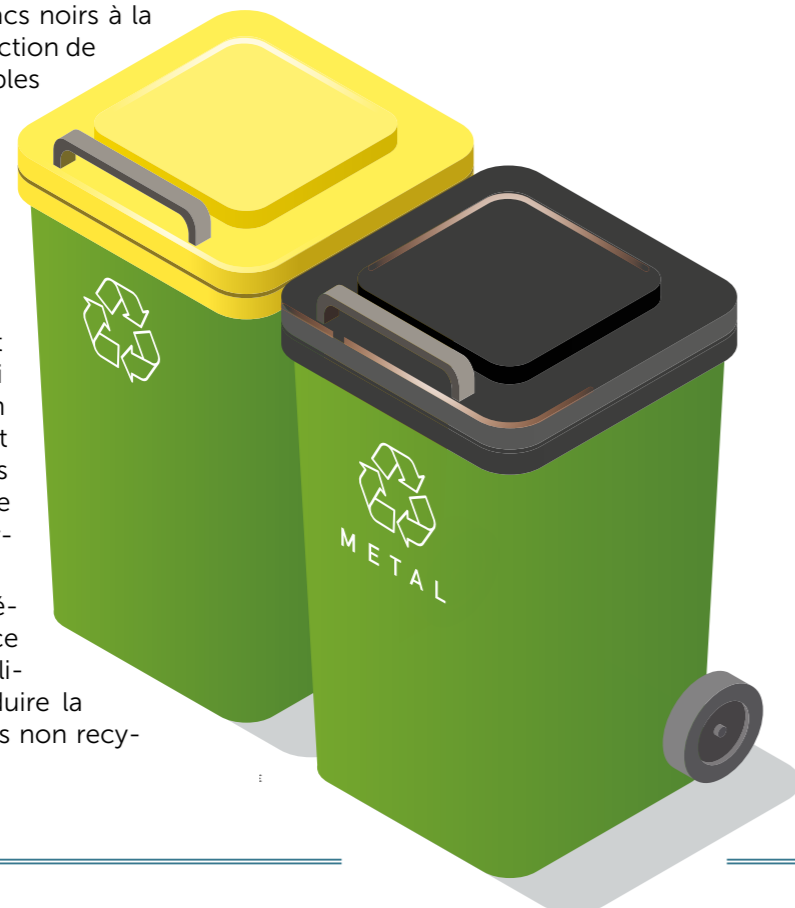
La nouvelle redevance sera constituée d'une part fixe, correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets, et d'une part variable, calculée en fonction du nombre de bacs noirs collectés ou de dépôts de déchets non recyclables dans les Points d'Apports Collectifs. Cette modification du système de collecte des déchets se fera en plusieurs étapes :

- En 2021, chaque foyer sera équipé en bacs individuels de collecte (un jaune pour les déchets recyclables et un noir pour les ordures non valorisables) ou en badge d'accès aux Points d'Apports Collectifs.
- L'année 2022 sera une année blanche afin de tester ces nouvelles collectes.
- En 2023, la production de déchets recyclables de chaque foyer sera facturée au nombre de levées de bacs.

La part incitative sera calculée en fonction du nombre de bacs noirs à la collecte. Plus la production de déchets non recyclables sera importante, plus cette redevance sera élevée. Le SIMER ne donne malheureusement aucune précision sur le montant moyen de la redevance.

Les bacs jaunes et noirs individuels, qui seront distribués en 2021, seront pucés et normalisés. Seuls ces derniers pourront être collectés par les services du SIMER.

En effet, le SIMER a décidé de mettre en place cette nouvelle modalité de calcul pour réduire la production de déchets non recyclables.



Ces premières informations, que nous venons de recevoir du SIMER, sont incomplètes à notre avis. Elles manquent de précisions. Cette démarche, pour limiter les quantités d'ordure collectées, risque de nous décevoir dans son application.

Il est vrai que l'Etat a décidé d'augmenter considérablement la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), perçue sur chaque tonne enfouie. Aujourd'hui, elle est de 18€ la tonne et passerait progressivement, d'ici 2025, à 65€ la tonne, nous dit-on. Ceci étant, il est fort à parier que ces nouvelles dispositions ouvrent la porte à de nombreuses dérives comme le brûlage, voire la recrudescence de dépôts sauvages un peu partout sur notre territoire.

Le conseil municipal s'interroge sur la pertinence et la complexité de cette nouvelle mesure. Affaire à suivre...

Genouillé EN BREF...

Rupture des câbles téléphoniques

Orange nous informe que les ruptures de câbles aériens sont majoritairement liées à des arbres ou des branches lors de tempêtes, orages, mais aussi très souvent lors d'élagages ou de coupes d'arbres.

Alors, lorsque vous décidez de procéder à de tels travaux près des réseaux d'Orange, vous êtes invités à contacter la cellule élagage de cette société qui organisera, avec vous, la dépose et la repose de leurs câbles pour la réalisation de vos travaux. Vous pouvez les joindre à l'adresse mail suivante : elagage-orange.viso@orange.com.

L'intervention est gratuite et permet, de plus, de préserver les réseaux. En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter la mairie aux heures d'ouverture.

La divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur la commune. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'espace public. Est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors que l'animal est constaté ou trouvé sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Le non-respect de cette mesure peut donner lieu à une sanction de première classe.



CHARLES BELLONZI, DIT LOLO, NOUS ACCUEILLE

Il y a des gens que l'on croise et qui, l'air de rien, vous rendent joyeux, vous transportent, vous touchent. Avec Charles Bellonzi, c'est encore bien plus que ça. Je ne trouve pas les mots.

un accordéon, puis une batterie. Et là, Charles s'amuse à jouer à l'oreille en écoutant la radio. La passion et l'envie de jouer sans cesse se développent et l'habitent.

Tout en travaillant dans une usine de fabrication de chaussures pour femmes à Nice, de 16 à 19 ans, il anime en parallèle des mariages, des réveillons en alternant, même au cours d'une même soirée, les deux instruments que sont l'accordéon et la batterie.

Charles se fait très vite repérer et quitte Nice pour « monter » à Paris.

Ce petit monsieur, à l'œil pétillant et malicieux, est un Grand Monsieur. Il vous sourit quand vous l'approchez, comme pour mieux vous accueillir et vous mettre à l'aise. Charles vit à La Trafigère depuis 1984, dans une jolie petite maison, décorée avec beaucoup de goût. Il s'y installe avec son épouse, décédée depuis 2007 suite à une longue maladie. La tristesse envahit son visage lorsqu'il relate ces moments douloureux et encore très présents.

Charles a connu la région par l'intermédiaire d'un garagiste de Civray, Claude Tabarin. Il voulait quitter Marly-le-Roi en région parisienne pour se mettre au vert et vivre au calme. Comme pour contrebalancer sa vie extrêmement mouvementée de musicien, sa vie nocturne de grand musicien.

Charles est tombé dès 7 ans dans la musique en jouant dans la fanfare municipale de sa ville natale, Nice. Le petit Charles se faisait déjà remarquer avec son tambour, aux côtés de son parrain qui était aussi l'un des membres de cette troupe qui comptait plus d'une cinquantaine de musiciens. Ce parrain jouait de l'hélicon. À l'âge de 13 ans, son père lui offre



C'est ainsi qu'une longue et belle carrière se déroule avec de merveilleuses rencontres. Il joue avec de nombreux musiciens français et américains et participe à de multiples enregistrements. Il croise des grands noms du jazz comme Louis Armstrong, Duke Ellington, Billy Strayhorn... Il fait partie du célèbre trio de Martial Solal. Il jouera dans de nombreux mythiques clubs parisiens de jazz, comme le Club Saint-Germain, le Casino de Paris, le Living Room... De 1968 à 1980, Charles est le batteur de Claude Nougaro. Il participe aussi à de nombreux films et a à son actif, une discographie impressionnante.

Malgré ce beau palmarès, Charles ou plutôt ce grand batteur de jazz est resté simple et très accessible. Il aime dire : « *j'ai toujours baigné dans la musique. Elle m'a offert des plaisirs inoubliables, le plaisir d'être ensemble, d'être avec des gens qui ne se prennent pas la tête.* » Il sait reconnaître les différentes soirées de jazz qui s'organisent localement, au cours desquelles il ne se fait pas prier pour reprendre les « baguettes » !!!

Aujourd'hui âgé de 80 ans, Charles, dit Lolo, Bellonzi aime recevoir sa tribu, ses deux filles, ses 6 petits-enfants et ses 2 arrière-petits-enfants.

Ce surnom de « LOLO » est le diminutif de son deuxième prénom Nello, aussi celui de son grand-père paternel, d'origine italienne.

Merci Lolo de nous avoir fait partager ton studio de répétition et tes très jolis souvenirs. Genouillé est extrêmement fière de te compter parmi ses habitants.

Les agents communaux aménagent leurs sanitaires



Les deux agents, Bruno et Cédric, vont achever dans les jours qui viennent l'agencement de leur sanitaire au sein de l'atelier municipal. Réalisés entièrement par eux, avec une rapidité exemplaire, de la pose des cloisons à la distribution électrique en passant par la mise en peinture et la pose du carrelage, ces travaux illustrent un vrai savoir-faire technique, avec des compétences très complémentaires. Cette douche et ces toilettes seront un confort au service de meilleures conditions de travail et répondront, de plus, à la réglementation en vigueur sur la santé, l'hygiène et la sécurité au travail. Bravo à eux.

Genouillé EN BREF...

Les bruits de voisinage, rappelons quelques règles

Il nous a été demandé de repreciser les règles relatives aux bruits de voisinage. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc, dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ces dispositions ont été prescrites par arrêté de la préfecture de la Vienne, le 5 janvier dernier.

Le Plan Climat Air Energie

La communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite recueillir votre avis, vos propositions. Une consultation est engagée jusqu'au 5 mars prochain, pour vous permettre de participer à cette concertation. Le plan d'actions de la politique climatique et énergétique du Civraisien en Poitou est consultable en mairie de Genouillé ou sur le site www.civraisienpoitou.fr/pcaet. Vous pouvez envoyer vos contributions sur l'email suivant environnement@civraisienpoitou.fr ou les déposer en mairie.

Bienvenue à

- Enola Grimaud, née le 26 novembre 2020 à Poitiers. Félicitations aux parents, monsieur Aurélien Grimaud et madame Marina Goyer.
- Ludivine Lafillay-Laurent, née le 28 novembre 2020 à Poitiers. Félicitations aux parents, monsieur Thomas Lafillay et madame Adeline Laurent.



L'ancienne cantine se transforme en logement

presbytère, à côté de l'église. Près d'une dizaine d'entreprises s'affairent de manière remarquable. Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions qui ont été toutes accordées. Ces aides financières représentent 72 % du coût des travaux et proviennent de l'Etat, du Département de la Vienne et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Seul 28 % reste à la charge de la commune. Cet aménagement va contribuer à améliorer le parc immobilier locatif de la commune.

Comme vous pouvez le remarquer, pour l'équipe municipale, un bon projet est avant tout un projet qui mobilise de multiples financements pour peser le moins possible sur le budget communal. Il est vrai que ces dossiers sont parfois complexes à constituer mais produisent des effets leviers incontestables. En voici, une première illustration.

La commune comptera bientôt un nouveau logement qui sera composé de trois chambres et de sanitaires à l'étage, d'une salle de séjour et d'une cuisine en rez-de-chaussée. Les travaux de rénovation et d'aménagement sont en cours et seront achevés à la fin de l'été. En parallèle, trois garages seront construits et attribués ensuite aux locataires des trois logements. L'idée est de proposer les mêmes services que les logements situés dans l'ancien

En Sud-Vienne, consommer local, c'est pas banal !

www.consommons-sudvienne.fr

La mairie de Genouillé est ouverte :

- les mardis de 8h à 12h 30 et de 13h30 à 18h,
- les jeudis de 13h30 à 18h
- les vendredis de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Tél : 05 49 87 10 71

Mail : genouille@departement86.fr

Le maire, Jean-Guy Valette, reçoit sur rendez-vous tous les mardis.

Il nous a quittés

Le 28 janvier 2021, monsieur Arnaud Gabet (né le 6 mai 1951 à Carrière-sur-Seine -78).

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.